TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

Le tribunal sera exceptionnellement fermé au public le mercredi 18 novembre 2026

<u>EN CAS D'URGENCE</u>, merci de bien vouloir :

1) **communiquer avec la juridiction via les outils d'échange dématérialisés :**
   - https://www.telerecours.fr pour les avocats et les grandes parties,
   - https://citoyens.telerecours.fr pour les particuliers.

ou

2) **déposer vos plis dans la boite aux lettres située à votre gauche (<u>après les avoir horodatés</u>).**